

NOTE DE SYNTHÈSE

« Vaccins » Covid 19 – femmes enceintes – campagne vaccinale – études – risques

I. Inefficacité des « vaccins » Covid contre toute protection contre le Covid 19

Nous avons vu à l'occasion de la plainte « Tous Vaccinés, tous protégés », que tant le Ministre de la santé, que Monsieur Delfraissy, ou encore le Sénat, savent parfaitement bien que les « vaccins » contre le Covid 19 ne sont pas efficaces.

Ceci résulte également des publications du monde scientifique, sans mentionner les statistiques des autorités de santé locales, qui démontrant qu'avec l'augmentation du nombre de vaccinés augmente le nombre de contaminés.

II. Dans ses recommandations liées à la politique de vaccination française pour l'année 2022, le calendrier des vaccinations dévoilé par le ministère de la Santé, après avis de la Haute autorité de santé, laisse entendre que sa position concernant les « vaccins » Covid 19 aurait évolué dans un sens positif

En effet, le 29 avril 2022, BFMTV a publié un article aux termes duquel :

« Les autorités ont dévoilé les nouvelles recommandations concernant les vaccins obligatoires et recommandés. Plusieurs ajustements ont été réalisés pour l'année 2022. »

Le ministère de la Santé a récemment dévoilé les nouvelles recommandations liées à la politique de vaccination française. Le document a pour objectif de rendre public le calendrier des vaccinations pour le grand public, après avis de la Haute autorité de santé.

• Covid-19

La vaccination contre le Covid-19 a largement marqué l'année 2021. Devenue obligatoire pour certains corps de métier, elle est le résultat d'une mobilisation mondiale rare. Cependant, le ministère de la Santé n'a pas émis de recommandation générale, contrairement aux autres vaccins, estimant que les conseils étaient "amenés à évoluer". Les professionnels de santé sont donc appelés à se maintenir informés sur le site du ministère de la Santé. »

Et ces recommandations prévoient un calendrier pour tous les autres vaccins, mais pas pour le « vaccin » Covid 19 !

III. Pourtant, et non sans contradiction avec ce qui précède, le 22/02/2022 la DGS a adressé à tous les professionnels un communiqué intitulé « URGENT – Vaccination des femmes enceintes »

Dans ce communiqué la DGS :

- constatant que le taux de vaccination des femmes enceintes serait « *trop faible* », seulement 70 % des femmes enceintes ayant reçu une dose, contre 30 % n'ayant reçu aucun vaccin (Sic !),
- demande à tous les professionnels de santé de « *sensibiliser à la vaccination avant et tout au long de la grossesse* » les femmes qu'ils accompagnent,
- aux motifs suivants : « *la vaccination, une protection sûre et efficace* », et « *est un moyen efficace et sûr pour prévenir les complications du Covid 19 pendant la grossesse* ».

Et voici que le 10 mai on pouvait lire la promotion de ces vaccins par l'ARS Normandie, aux termes de laquelle « *une femme enceinte qui attrape le #COVID19 a plus de risques d'aller en réanimation* ».

IV. Le 11 mai 2022, le Ministère des solidarités et de la santé a publié le texte des « spots radio vaccination contre le Covid 19 », et ce, malgré les annonces officielles du mois d'avril dont il est fait état ci-dessus

Ce spot comporte deux rubriques : « *vaccination des plus de 60 ans* » et « *vaccination femmes enceintes* ».

Aux termes de ce spot :

« *Le Covid-19 peut présenter des risques graves pour les femmes enceintes.*

Il multiplie leur risque d'être admises en soins intensifs ou de donner naissance à un grand prématuré.

C'est pourquoi la vaccination contre le Covid-19 est recommandée dès le début de la grossesse pour se protéger et protéger son enfant.

N'attendez pas : parlez-en avec un professionnel de santé ou prenez rendez-vous sur www.sante.fr.

Tous vaccinés. Tous protégés.

Ceci est un message du ministère des Solidarités et de la Santé. »

Mais les instructions de la publicité du vaccin contre le Covid 19 ont été données bien avant, puisque les médias, comme RMC et BFMTV les diffusaient déjà bien avant cette publication des spots.

V. Il est légitime de se demander pour quelle raison, alors que la politique du Ministère de la santé semble avoir évolué, en même temps il s'acharne pour promouvoir la « vaccination » des femmes enceintes, alors qu'il manque des études sérieuses sur les effets des « vaccins » Covid 19 sur elles, et celles existantes démontrent que les effets sont graves, tant pour les mères, que pour les enfants

VI. Il est intéressant de noter également que dans la publication sur son site des « données disponibles par vaccin », avec une mise à jour au 04 mai 2022, l'ANSM fait une distinction entre les différents « vaccins », chose que les publicités ne font pas, et publie également des études sur les effets des « vaccins » Covid 19 sur les femmes enceintes

Ainsi, on peut lire dans cette publication que selon l'ANSM, certains « vaccins » sont recommandés, d'autres, non :

- vaccins recommandés chez les femmes enceintes – les ARN Comirnaty et Spikevax
- vaccins non recommandés chez les femmes enceintes – Nuvaxovid, Vaxzevria, Janssen
raison – données cliniques limitées

On peut lire également dans la rubrique « Vaccination durant l'allaitement », qu'il n'existe pas d'étude sur le passage du « vaccin » dans le lait maternel.

Pourtant, dans le paragraphe suivant il est indiqué, non sans contradiction, que les « vaccins » Comirnaty et Spikevax peuvent être utilisés pendant l'allaitement, aux motifs que « les données observationnelles n'ont pas mis en évidence d'effets indésirables » (Sic !)

Et voici une autre contradiction :

- tout en indiquant que « les données actuelles de l'utilisation des vaccins à ARNm chez les femmes enceintes sont rassurantes »,
- dans le paragraphe suivant, on peut lire : « pour approfondir ces données, une étude observationnelle est mise en place pour approfondir la compréhension du profil des risques des vaccins... » !

Quant aux études publiées sur le site de l'ANSM, elles portent sur :

1. Les contractions utérines chez les femmes enceintes

Aux termes de cet étude :

- *« dans la littérature, nous n'avons pas retrouvé de données concernant la survenue de contractions utérines après vaccination par d'autres vaccins non vivants comme celui de la grippe »*
- **il est constaté de l'existence de cas de contractions après le vaccin Covid 19,**
- *et la conclusion est : « qu'il semble qu'il y ait un lien possible entre le survenance de contractions utérines et la vaccination Covid 19 ARNm ».*

2. Les effets indésirables des vaccins covid 19 et la procréation médicalement assistée

Cette étude est, tout comme les autres, pleine de contradictions.

Aussi, elle conclue qu'il y aurait peu de cas signalés d'effets indésirables, tout en faisant état d'études suivant lesquelles il a été *« évalué l'éventuelle association entre la vaccination Covid 19 et la baisse du taux de fécondation, suite à des cycles d'hyperstimulation ovarienne ».*

3. Les effets indésirables des « vaccins » Covid 19 chez les femmes enceintes et allaitantes

Cette étude est faite par type de « vaccin ».

Concernant Comirnaty, le plus utilisé – elle porte sur :

- **Effets sur le déroulement de la grossesse**

Sont constatés : des fausses couches spontanées, des morts *in utero*

- **Effets chez le fœtus**

Sont constatés : des troubles du rythme cardiaque, embolie pulmonaire, anémie aigue in utero, défaites multiviscérales, accouchement prématuré, détresse respiratoire, retard de croissance intra utérine, hémorragie intraventriculaire, des malformations pulmonaires et cardiaques etc. ...

- **Effets indésirables chez la mère**

Sont constatés : des effets graves thromboemboliques, des effets cardio-vasculaires, hypertension artérielle, métrorragies et HELLP syndrome

- **Effets sur l'allaitement et les nourrissons**

Sont constatés :

- diminution de l'allaitement
- chez les nourrissons - sur 7 cas rapportés dont un grave avec dyspnée, absences pendant des minutes etc. et concernant les autres 6 cas – perte de cheveux, fièvre, vomissements, diarrhées...

Cette étude comporte une conclusion par rubriques, aux termes de laquelle que :

- concernant la grossesse – les données concernant l'augmentation des fausses couches et des morts fœtales sont rassurantes
- concernant l'allaitement – les études ne permettraient aucune conclusion, car ces études reposant sur des données subjectives

Et en conclusion générale, non sans contradictions une fois de plus, on peut lire :

- *« les fausses couches spontanées représentent la majorité des effets indésirables ».*

« Néanmoins, les données récentes de la littérature, n'orientent pas vers une augmentation du risque de fausse couche »

- *« il n'y a pas de signal retenu avec la vaccination chez les femmes enceintes, mais certains effets indésirables tels que les effets thromboemboliques, les morts in utero, les HELLP syndromes et les cas de contractions utérines et de métrorragies sont à surveiller »*

- *« En conclusion, ... les données ne mettent pas en évidence à ce jour un risque de la vaccination contre le Covid 19 chez la femme enceinte et allaitante.*

Par ailleurs, les données actuelles ... mettent en évidence de manière concordante, que l'infection maternelle au SARS Cov 2 augmenterait le risque de complications fœtales maternelles et néonatales... »

VII. Les internautes ont réagi à cette campagne, publiant un extrait d'un document de Pfizer, suivant lequel le laboratoire ne recommande pas la vaccination des femmes enceintes et allaitantes, information qualifiée par la presse nationale comme fake news

En effet, la FDA a ordonné à Pfizer de rendre publiques l'ensemble des données sur lesquelles elle s'est fait homologuer pour le « vaccin » contre le Covid 19.

Les internautes ont pris connaissance de certains de ces documents et ont réagi à la campagne publicitaire de la « vaccination » contre le Covid 19 des femmes enceintes, publiant un extrait de Pfizer, suivant lequel le laboratoire ne recommande pas la vaccination des femmes enceintes et allaitantes.

La presse nationale a qualifié les publications des internautes susvisées de fake news, aux motifs que l'extrait du document Pfizer en question aurait été publié par une Agence britannique et ce, en décembre 2020 alors qu'il n'y avait pas encore des données probantes.

VIII. Pourtant, il ressort du document confidentiel de 195 pages de Pfizer, à jour au 02 février 2022, portant l'intitulé « Plan de gestion des risques Comirnaty (Covid-19 mRNA vaccine) », produit à la demande de la FDA, que :

Ils sont en cours les études du laboratoire sur :

- les effets des « vaccins » Covid 19 chez les enfants en bonne santé qui doivent être surveillés au 31.07.2024 (p.130)
- la sécurité et l'immunogénicité des « vaccins » chez la femme enceinte – jusqu'au 30.04.2023, menée dans le monde entier (p.135)
- les risques du « vaccin » pour la femme enceinte et pour l'enfant – jusqu'au 31.01.2024, menée aux Usa et Canada (p.141)
- l'utilisation du « vaccin » pendant la grossesse – jusqu'au 31.12.2023 (p.146)
- les risques pour les femmes enceintes de recevoir le « vaccin » et notamment concernant les malformations congénitales et les fausses couches – jusqu'au 31.01.2024 (p.151)

Dans ce document on peut lire également que Pfizer qualifie, lui-même :

- « *l'anaphylaxie, les myocardites et les péricardites* » comme « *risques importants identifiés* »
- et comme « *information manquante* » :
- *l'usage du « vaccin » pendant la grossesse et l'allaitement*, (p.161, 164, 167)
- *l'usage du « vaccin » par des patients avec des comorbidités*,
- *l'usage du « vaccin » par des patients avec des maladies auto-immunes et inflammatoires*,
- *son interaction avec d'autres vaccins*,
- *les données de sécurité à long terme !!!!!* (p.161)

IX. *Tant le VAERS (système de notification des événements indésirables liés aux vaccins dirigés par le Centre de contrôle et précaution des maladies) que la FDA (agence fédérale américaine des produits alimentaires et médicamenteux), ainsi que la presse internationale, se sont saisis de la question et révèlent le nombre d'effets secondaires provoqués par les « vaccins » Covid 19 sur les femmes enceintes*

Cela concerne les morts fœtales en recrudescence aux USA, les fausses couches et autres...

X. *Les données européennes publiées sur le site EudraVigilance en date du 7 mai 2022, montrent également l'existence d'effets indésirables liés aux « vaccins » contre la Covid-19, parmi lesquels les affections gravidiques, puerpérales et périnatales (« pregnancy, puerperium and perinatal conditions ») et les troubles du système reproducteur (homme et femme) et au niveau de la poitrine (« reproductive system and breast disorders »)*

En effet, les effets secondaires attachés au « vaccin » Comirnaty concernant les « *affections gravidiques, puerpérales et périnatales* », font état de 3 211 cas répertoriés. En ce qui concerne les « *troubles du système reproducteur et au niveau de la poitrine* » les cas répertoriés s'élèvent à 100 389.

Les effets secondaires attachés au « vaccin » Moderna concernant les « *affections gravidiques, puerpérales et périnatales* », font état de 1 048 cas répertoriés. En ce qui concerne les « *troubles du système reproducteur et au niveau de la poitrine* » les cas répertoriés s'élèvent à 20 107.

Les effets secondaires attachés au « vaccin » AstraZeneca concernant les « affections gravidiques, puerpérales et périnatales » font état de 713 cas répertoriés. En ce qui concerne les « troubles du système reproducteur et au niveau de la poitrine » les cas répertoriés s'élèvent à 19 764.

Les effets secondaires attachés au « vaccin » Janssen, concernant les « affections gravidiques, puerpérales et périnatales » font état de 98 cas répertoriés. En ce qui concerne les « troubles du système reproducteur et au niveau de la poitrine » les cas répertoriés s'élèvent à 3 291.

Ces constats sont édifiants !

Dans ces circonstances, il semble plus que difficile de comprendre et de justifier la campagne publicitaire concernant la « vaccination » des femmes enceintes contre le Covid 19 et les affirmations qu'elle comporte.

Fait à Paris, le 13 mai 2022.